

MP

L'an deux mille dix-huit, le vingt décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Henri MIR, Maire.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Henri MIR – André MIR - Maryse POMÉ - Jacques ROCA - Aline NARS - René DARAN - Hélène GUIOUNET - Jean-Matthieu NOGUERO - Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Jacques CAZALA - Daniel GASPA - André BÉGUÉ - Jean-Marie MIR –

PROCURATIONS : Pierre FORGUE à Jean-Henri MIR

ÉTAIENT ABSENTS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène GUIOUNET

Le Conseil Municipal :

- ◆ **approuve** le procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2018.

Approuvé.

- ◆ dans le cadre du **projet de construction d'une chaufferie urbaine, valide :**

* le passage du réseau de chaleur au sein de la voirie communale ;

* le raccordement des bâtiments communaux au réseau,

autorise le Maire à signer tous les documents permettant l'installation de la chaufferie urbaine sur la parcelle cadastrée AD-1300, **autorise** le S.D.E. 65 à prévoir toutes sujétions permettant le raccordement de bâtiments privés le long du réseau principal et **autorise** le S.D.E. 65 à déposer le permis de construire du bâtiment de la chaufferie urbaine.

8 votes pour : Jean-Henri MIR – Pierre FORGUE – Maryse POMÉ – Aline NARS –

René DARAN – Hélène GUIOUNET – Jacques CAZALA – André BÉGUÉ

3 votes contre : André MIR – Daniel GASPA – Jean-Marie MIR

3 abstentions : Jacques ROCA – Jean-Matthieu NOGUERO – Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE

- ◆ **approuve** la **modification budgétaire n° 7.**

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ **approuve** de verser à la **régie municipale sportive et culturelle** pour l'année 2018 une **subvention d'équilibre** de 157000 €.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ **arrête**, conformément aux statuts de la Communauté de Communes Aure-Louron, le montant de la **dotation de solidarité communautaire 128 252 €** qui doit être versé à la Commune de Saint-Lary-Soulan au titre de l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ dans le cadre du **projet de coupe à câble** en parcelles 23 à 28 en **forêt indivise de Saint-Lary Soulan et Sailhan** et en parcelles 19 à 22 en **forêt communale de Saint-Lary Soulan :**

- **demande** à l'Office National des Forêts à bénéficier de l'application des articles L 144-1-1 et R 144-1-1 du Code Forestier, relatifs à la procédure dite « de vente groupée de bois, et d'exploitation groupée de bois ».

- **accepte** le bilan prévisionnel présenté par l'ONF, et notamment le solde dû aux communes résultant de l'opération.

Montant prévisionnel des travaux et charges : 309 655 € H.T.

Montant prévisionnel des ventes de bois : 250 985 € H.T.

Montant de l'aide sollicitée auprès du Conseil Régional : 121 412 € H.T.

Bilan HT au bénéfice des communes : 46 841 € H.T.

- **accepte** de subroger l'Office National des Forêts dans ses droits pour demander, et percevoir les aides publiques en son lieu et place.

- **donne son accord** pour passer les conventions nécessaires avec l'Office National des Forêts ainsi que ses éventuels avenants.

- **accepte** le rôle de mandataire confiée par la commune de Sailhan dans le cadre de la convention d'exploitation et vente groupées.

Adoptée à l'unanimité.

.../

◆ **décide** de modifier la composition du Comité Directeur de l'Office de Tourisme de Saint-Lary Soulan tel que suit :

- **Nombre de représentants de la collectivité : 7 membres**

Titulaires	Suppléants
Jean-Henri MIR	René DARAN
André MIR	Hélène GUIOUNET
Maryse POME	Jean-Matthieu NOGUERO
Jacques ROCA	Marie Pierre FORGUE SUPERBIE
André BEGUE	Jacques CAZALA
Jean-Marie MIR	Daniel GASPA
Aline NARS	Pierre FORGUE

- **Désigne les représentants des professions et activités intéressées par le tourisme sur le territoire : 6 membres**

Activités	Titulaires	Suppléants
Hôteliers	Nicolas BONNEAU	Sabrina PONS
Ecoles de ski -Restaurateurs-Cafetiers	François FORGUE	Romain MIR
Altiservice - Commerces	Jean-Claude DUPLA	Corinne PRAT
Thermes – Prestataires de loisirs	Rudy CAMPOS	Pierre-Yves DALLAS
Agents Immobiliers-Professions libérales	Raymond CAMPO	Guy SAMBA
Centres de vacances-Résidences de tourisme	Antoine FRAILE	Paul ANDRIEUX

Adoptée à l'unanimité.

◆ **approuve** les délibérations prises par le Conseil de la Régie Municipale Sportive et Culturelle. Elles concernent :

- ↳ les tarifs de la salle des sports – année 2019 ;
- ↳ les tarifs de la Maison du Patrimoine – année 2019 ;
- ↳ les tarifs de la patinoire à glace – saison 2018/2019 ;
- ↳ les tarifs des panneaux publicitaires de la patinoire à glace – hiver 2018/2019 ;
- ↳ une prime annuelle octroyée au personnel permanent ;
- ↳ la mise en place du remboursement des frais au personnel extérieur à la Régie.

Adoptées à l'unanimité.

◆ **adopte** le règlement de fonctionnement de la Halte-Garderie «Le Petit Montagnard» au Pla d'Adet.
Adoptée à l'unanimité.

◆ **décide** de demander au Conseil Départemental l'inscription au PDIPR du sentier pédestre Fredancon - Hospice du Rioumajou.
Adoptée à l'unanimité.

◆ **décide** le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 à 6 mois (saison d'hiver 2018/2019).
Adoptée à l'unanimité.

◆ **Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.**
Il est donné communication des décisions prises par le Maire.

INFORMATIONS DIVERSES

Un point est fait sur les dossiers en cours :

- ↳ avancement travaux Maison de Santé ;
- ↳ travaux pont d'Ayguesseau ;
- ↳ travaux pico-centrale au Rioumajou ;
- ↳ SIVU AURE NÉOUVIELLE : Opération haute route des lacs ;
- ↳ modification des heures d'ouverture de la déchetterie de la Prade de Camou ;
- ↳ projet FabLab.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,

Jean-Henri MIR